



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 21 décembre 2010 - N°289/D030

Commission DEMOGRAPHIE et QUESTIONS SOCIALES

Réunion du 4 novembre 2010

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	34
AVIS D'OPPORTUNITÉ	35

PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Démographie et questions sociales** du 4 novembre 2010

1. Le Conseil salue la participation de la France aux travaux sur un **indice de dépense des propriétaires occupants**. Il souhaite être informé régulièrement de l'avancement du dossier. Il recommande la publication régulière d'un indice dans les délais les plus courts possibles.
2. Le Conseil a pris note des informations statistiques déjà disponibles pour évaluer les **différentes composantes de la qualité de la vie** dans le prolongement des recommandations du rapport Stiglitz. Il suivra avec intérêt les travaux de l'Insee visant à apprécier la perception par les ménages des éléments complémentaires, notamment ceux relevant du bien être perçu. Il recommande que les travaux ultérieurs s'intéressent tout particulièrement aux populations ayant à subir une accumulation de mauvais indicateurs de qualité de la vie.
3. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt de l'avancée des travaux du groupe de travail du Cnis consacré au **mal logement**. Il recommande la poursuite des travaux pour préciser les concepts et nomenclatures nécessaires à l'analyse des différentes situations de mal logement.
4. Le Conseil insiste pour que **l'enquête nationale sur le logement**, indispensable pour une connaissance approfondie des conditions de logement soit à l'avenir réalisée à un rythme quinquennal. Il souhaite que l'échantillon de l'enquête 2013 soit suffisant pour fournir des informations à un niveau de détail comparable à celui que permettait l'enquête 2006.
5. Le Conseil rappelle l'intérêt de disposer des **informations d'origine fiscale** (filocom) pour apprécier au niveau local le parc et les conditions de logement.
6. Le Cnis rappelle aux administrations la nécessité de **respecter les règles relatives à l'anonymat et à la protection des personnes** dans les fichiers de données qu'ils constituent notamment sur les personnes sans domicile.
7. Le Conseil salue la qualité des travaux du groupe de travail sur « **la connaissance des associations** ». Il approuve les recommandations du rapport. Le Conseil apprécie le classement effectué des recommandations en fonction de leur intérêt et de leur faisabilité. Ceci devrait faciliter l'établissement par le SSP d'un calendrier réaliste de ses travaux. Le Cnis suivra avec attention leur mise en œuvre.
8. Le Conseil a pris connaissance de la procédure proposée **d'étalonnage des données privées**. Il précise que l'étalonnage ne concerne que la production de données statistiques *stricto sensu*. Il souhaite que la procédure soit une nouvelle fois examinée après une première expérimentation.
9. Le Conseil souhaite que les projets statistiques sur les **questions de l'immigration** soient présentés lors d'une prochaine commission démographie et questions sociales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

COMPTÉ RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Démographie et questions sociales
- 4 novembre 2010 -

Président par intérim : Philippe CUNEO, Secrétaire général du CNIS

Rapporteur : Stéfan LOLLIVIER, Directeur des statistiques démographiques et sociales (INSEE)

Responsable de la Commission : Nadine LEGENDRE (01 41 17 52 65)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	Les principaux axes du programme statistique 2011	6
II.	La qualité de la vie à travers les statistiques	10
III.	Le logement	14
IV.	Point sur la procédure d'étalonnage des enquêtes réalisées par le privé	25
V.	Présentation des recommandations du groupe de travail « Connaissance des associations »	27
VI.	Proposition d'avis	30
VII.	Examen de demande d'accès à un fichier détenu par l'Inserm au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 présentée par la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee	33

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la Commission Démographie et Questions Sociales – 4 novembre 2010

LISTE DES PARTICIPANTS

Marie-Thérèse	JOIN-LAMBERT	
Jean-François	ARENES	Atelier Parisien D'urbanisme
Dalila	VIENNE	Autorité de la statistique publique
Denis	DURAND	CGT Banque de France
Philippe	CUNEO	Cnis
Françoise	DUSSERT	Cnis
Nadine	LEGENDRE	Cnis
Corinne	REQUIER	Cnis
Corinne	CHEVALIER	Comité interministériel des villes
François	HAMET	Conseil général de Seine Saint Denis
Valérie	DEROIN	Ministère de la Culture
Julie	LABARTHE	DREES
Fabienne	BOUTIERE	EDF Recherche et développement
Carole	LARDOUX	Fédération nationale des associations de réinsertion sociale
Julien	DUMONT	FNAIM
Patrick	DOUTRELIGNE	Fondation Abbé Pierre
Pascale	DIETRICH-RAGON	INED
Stéphane	LEGLEYE	INED
Danièle	GUILLEMOT	Insee
Sylvie	DUMARTIN	Insee
Christine	THIESSET	Insee
Marie-Hélène	AMIEL	Insee
Séverine	ARNAULT	Insee
Nathalie	DONZEAU	Insee
Stéfan	LOLLIVIER	Insee
Maryse	MARPSAT	Insee
Xavier	NIEL	Insee
Catherine	ROUGERIE	Insee
Dominique	FRANCOIS	SOeS
Alain	JACQUOT	SOeS
Guillaume	MORDANT	SOeS
Frédéric	OURADOU	SOeS
Christine	GONZALEZ DEMICHEL	DGAFFP - BSEV
Yves	BREEM	Ministère de l'Immigration
Benjamin	CAMUS	Ministère de la Justice et des Libertés
Sylvie	BANOUN	Ministère de la santé et des sports
Brahim	LAOUISSET	Ministère de la santé et des sports
Didier	GELOT	Observatoire national Pauvreté, Exclusion, sociale
Maxime	CHODORGE	Union sociale pour l'habitat
Edith	ARCHAMBAULT	Université Panthéon Sorbonne

EXCUSÉS

Jean-Philippe	DAMAIS	
Hervé	DIVET	Conseil général de Loire-Atlantique
Alain	GELY	Insee
Alain	MOREAU	SGAR Aquitaine

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Philippe CUNEO.

Introduction

Philippe CUNEO

Bonjour à tous.

Claire BAZY MALAURIE ayant été nommée membre du Conseil Constitutionnel, Jean-Pierre Duport lui cherche un remplaçant à la présidence de la Commission. Dans l'attente, c'est moi qui en assure la présidence par intérim.

I. Les principaux axes du programme statistique 2011

Stéfan LOLLIVIER

1. Les programmes transversaux

En termes de panel et de données administratives, le programme statistique 2011 prévoit la réalisation par l'Ined de la troisième vague de l'enquête ERFI sur l'étude des relations familiales et intergénérationnelles. L'étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) devrait également voir le jour en 2011, avec un recours aux données de la Sécurité Sociale (CNAF, CNAV) et du Sniiram (base gérée par la CNAM).

La quatrième vague de l'enquête SHARE sur les plus de 50 ans sera collectée en 2011 selon une formule de collecte mixte, la statistique publique continuant de collecter les régions historiques tandis que l'Irdes prend en charge la collecte des extensions aux régions non couvertes précédemment. La totalité du territoire sera ainsi couverte.

Du côté du recensement, les travaux sur l'utilisation de la collecte par Internet progressent. La RGPP2 prévoit effectivement le recours à la collecte par Internet pour les enquêtes de recensement. Une première expérimentation sera menée en janvier 2011 auprès des marins, dont le recensement ne nécessite pas de passer par les communes. Une expérimentation devrait avoir lieu par Internet en 2012 avec des communes volontaires, pour un déploiement complet en janvier 2013.

L'expérimentation « Enquête famille logement », associée au recensement, s'effectuera en janvier 2011. Les collectivités locales se sont montrées très intéressées. Cela devrait permettre d'atteindre un taux de participation largement plus élevé que prévu. L'un des enjeux pour la statistique publique sera de restituer des informations aux collectivités locales participantes. Nous avons utilisé des technologies de petit domaine pour ce faire.

2. Les programmes spécifiques à la Commission

Sur le thème du pouvoir d'achat, l'Insee publiera prochainement les prix des achats immobiliers par les propriétaires occupants. Une seconde innovation consiste à examiner les données des panels privés sur les prix des tickets de caisse. Une étude de faisabilité est en cours, dont les premiers résultats sont attendus au premier semestre 2011.

L'année 2011 sera également marquée par la rénovation du système d'information sur les revenus, qui a déjà été enrichi au cours des dernières années avec la prise en compte des revenus du capital et les aspects dynamiques sur les très hauts revenus dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport Freyssinet. L'étape suivante consiste à mettre en place un fichier exhaustif appariant les données fiscales et sociales de façon à fournir des informations localisées, des informations sur petites populations et des informations sur la distribution des revenus et des niveaux de vie. La panélisation sur l'échantillon démographique permanent permettra ensuite de suivre des trajectoires de pouvoir d'achat, y compris à des niveaux infranationaux. Les tests sont en cours grâce à la collaboration de la Cnaf qui fournit ses fichiers.

L'enquête sur les budgets de famille est en cours de collecte. L'utilisation des données administratives sur les revenus a permis de ramener l'enquête de trois à deux visites, ce qui allège d'autant la charge pour les enquêtés.

S'agissant de la réactivité du système statistique public, la publication des résultats de l'expérimentation sur les conditions de vie menée dans le cadre de l'enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME) a été différée en raison de la volatilité des résultats due à la petite taille de l'échantillon et de problèmes de collecte. En revanche, le délai de publication des indicateurs de condition de vie issus de l'enquête SRCV sera à terme ramené à moins d'un an.

Dans le domaine du logement, l'année 2011 verra la préparation de l'enquête Sans-domicile 2012, la préparation de l'enquête Logement 2013 et la mise en place du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux. Les suites du rapport Vorms consisteront à approfondir les travaux avec les notaires (préparation d'un indice mensuel sur les prix des logements anciens et utilisation future des avant-contrats) et à valoriser le fichier Filocom issu des sources fiscales. Par ailleurs, l'enquête Loyers et charges auprès des bailleurs sociaux est en cours de refonte.

Le Secrétariat d'État du Comité interministériel des villes a mis en place un nouveau panel afin de recueillir des informations sur les revenus et les conditions de vie des populations habitant dans les zones particulières telles que les zones à urbaniser en priorité. La refonte de la base du répertoire des personnes physiques se poursuit et permet l'alimentation de l'échantillon démographique permanent étendu à 16 jours. Les premières exploitations issues de ce panel sur la mortalité infantile viennent d'être proposées à une revue de santé publique.

Dans le domaine de l'immigration, la valorisation de l'enquête Trajectoires et origines se poursuit. Par ailleurs, le SSM-Immigration conduira la deuxième vague de l'enquête ELIPA et le déploiement de l'application AGDREF sur les titres de séjour dans les préfectures devrait améliorer l'information sur les titres de séjour et surtout sur les demandes de renouvellement.

S'agissant du Ministère de la Culture, le DEPS réalisera une enquête sur le spectacle vivant et participera à un ESSNET communautaire sur les statistiques de culture.

Enfin, le programme du Haut Commissariat à la Jeunesse comporte une enquête sur les activités physiques et sportives en France.

3. Débat

Philippe CUNEO

Le programme 2011 montre que les recommandations des rapports du Cnis sont progressivement mises en œuvre, ce dont nous pouvons nous féliciter collectivement.

Denis DURAND, CGT

Le programme de la Mission Base permanente d'équipements prévoit une localisation fine des équipements dans les communes de plus de 10 000 habitants et pour lesquelles l'Insee dispose d'une cartographie numérisée. Les communes non couvertes représentent-elles une perte d'information importante ?

Les réserves concernant le financement de l'enquête complémentaire Famille logement ont-elles été levées ? Par ailleurs, pouvez-vous nous apporter des précisions sur la nouvelle base d'étude restructurée ?

A propos des études sur les prix, la CGT tient à rappeler ses fortes interrogations sur l'utilisation des données figurant dans les systèmes d'information des établissements de grande distribution.

Le programme de la Division revenus et patrimoine des ménages montre effectivement que les réflexions et les travaux du Cnis portent leurs fruits, qu'il s'agisse des travaux en cours visant à appréhender les séries de pouvoir d'achat et à décomposer les comptes de patrimoine par catégories sociales ou à améliorer la connaissance des hauts revenus. Néanmoins, il semble que la rénovation du système d'information des revenus repose quasi exclusivement sur des sources fiscales. Est-il prévu de recourir à d'autres outils pour appréhender les revenus qui ne le seraient pas par les sources fiscales, notamment les très hauts revenus ?

Je note que les travaux de l'opération ELFE avancent. Ce sujet avait donné lieu à des discussions approfondies au sein du Cnis. Nous nous étions en particulier inquiétés de savoir si un projet aussi ambitieux était réalisable dans le respect de toutes les contraintes déontologiques et économiques. Pour quelles raisons le Ministère de l'Éducation s'est-il retiré de l'opération et quelles en sont les éventuelles conséquences ?

Enfin, il paraît nécessaire de mieux expliciter les projets du Ministère de l'Immigration et la place que la statistique y occupe. Ce sujet mérite peut-être un débat d'ordre général au sein du Cnis.

Stéfan LOLLIVIER

Le financement de l'enquête Famille logement et des opérations méthodologiques liées a été réuni notamment grâce aux efforts de la Drees. Le budget est assuré même si le taux de réponse dépasse l'objectif.

L'échantillon démographique permanent consiste à mettre les fichiers à disposition sous un format plus ergonomique pour une meilleure accessibilité à l'information. Il est désormais disponible pour les chercheurs.

S'agissant des prix, il est nécessaire de mener des études avant de valider l'utilisation des données de caisse. Certains pays les utilisent. Il convient de prouver qu'il est possible de publier un indice des prix à partir des données de caisse avant de mettre en œuvre cette orientation.

S'agissant des revenus, les données administratives fiscales seront complétées par les données sociales (issues de la CNAF, la MSA et la CNAV) et par des imputations. Les données du patrimoine complet seront imputées comme c'est le cas actuellement mais l'imputation sera meilleure grâce à la nouvelle enquête Patrimoine, qui a permis un sur-échantillonnage des très hauts patrimoines. Par ailleurs, l'information du FISC est incomplète non seulement sur les hauts revenus mais également sur les bas revenus des personnes non imposables. Les patrimoines des ménages à bas revenus sont connus grâce à l'enquête Patrimoine.

Le financement de l'opération ELFE est réuni. Le Ministère de l'Éducation s'en est retiré pour des raisons qu'il expliquera lui-même et l'Insee s'est retiré de la collecte pour des raisons de surcharge. La collecte sera donc assurée par un institut privé.

S'agissant de la base permanente des équipements, les informations ne sont actuellement géolocalisables que pour les communes de plus de 10 000 habitants. Nous travaillons à l'extension de la géolocalisation. Cela suppose toutefois de trouver une solution économiquement rentable. Des travaux sont en cours avec l'IGN.

Enfin, nous pouvons transmettre vos remarques au Ministère de l'Immigration mais nous ne pouvons répondre à sa place.

Maxime CHODORGE, Union Sociale pour l'Habitat

Le projet du SOeS suite au rapport Vorms consiste à améliorer la diffusion des données de Filocom, qui constituent une alternative à l'enquête Logement au niveau local. Dans quelle mesure le SOeS a-t-il travaillé avec les utilisateurs à la constitution des tableaux détaillés qui doivent être remis à la DGFIP en vue de l'accès aux données de Filocom ?

Alain JACQUOT, SOeS

Comme tout ce qui touche aux sources fiscales, ce sujet avance lentement. Nous sommes actuellement en discussion avec la DGFIP pour une diffusion sensiblement élargie par rapport à l'existant. Le SOeS est disposé à publier des cartes ou des tableaux nouveaux. La discussion avec les utilisateurs se tiendra dans un second temps.

Philippe CUNEO

Jean-Pierre Duport et Jean-Philippe Cotis doivent rencontrer la DGFIP et insistent pour que les informations d'origine fiscale soient mises à disposition des utilisateurs. Néanmoins, le point de vue de la DGFIP est légitime. La DGFIP souhaite être extrêmement prudente dans la diffusion des données fiscales.

Maxime CHODORGE

Notre demande porte sur des données très basiques telles que le nombre de résidences principales, le nombre de logements vacants et le nombre de logements jugés insalubres. Nous ne demandons pas des données financières.

François HAMET, Observatoire de Seine-Saint-Denis

Le fichier Filocom est utilisé couramment par les agences d'urbanisme puisqu'il fait partie des dotations de l'État à leur fonctionnement. C'est un instrument très efficace et complémentaire à l'enquête Logement sans s'y substituer. Nous y relevons d'importants écarts par rapport aux données du recensement s'agissant des logements vacants ou des résidences secondaires. En revanche, le fichier Filocom a le mérite d'être diffusé tous les deux ans, ce qui permet d'assurer un suivi régulier. Je tiens donc à souligner la grande efficacité de cet instrument au niveau communal et infracommunal.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, DGAFP – SSM

A propos du prix des logements, vous semblez privilégier la diffusion d'indicateurs précoces par rapport aux comparaisons spatiales de prix au niveau infranational. Qu'en est-il ?

Stéfan LOLLIVIER

Nous privilégions les recommandations du rapport Vorms, dont la diffusion plus rapide des indices de prix des logements anciens et l'exploitation des avant-contrats. Néanmoins, nous travaillons également sur la dimension infranationale. Nous sommes extrêmement vigilants quant à la qualité des informations, de province notamment.

Catherine ROUGERIE

L'Insee labellise un certain nombre d'indices régionaux, voire départementaux. Ce travail est mené progressivement avec les notaires et dépendra largement de l'obligation qui leur sera faite de renseigner les bases. Cette mesure devrait conduire à une amélioration des données.

Alain JACQUOT

Un amendement au projet de loi de modernisation des professions juridiques et judiciaires réglementées crée pour les notaires et le Conseil Supérieur du Notariat une mission de service public consistant à collecter, centraliser et rediffuser l'information sur les mutations d'immeubles à titre onéreux. Le texte a été approuvé en première lecture par l'Assemblée Nationale au mois de juin et passera en première lecture au Sénat le 9 décembre prochain. Les notaires auront l'obligation d'alimenter les bases dans un délai fixé et selon un format prédéfini.

François HAMET

Le fichier des notaires est très onéreux et sa qualité mérite examen avant diffusion et utilisation.

Alain JACQUOT

En conséquence de la loi de modernisation des professions juridiques, l'information contenue dans les bases notariales deviendra une donnée publique au sens de la loi CADA de 1978, qui prévoit des règles de tarification pour l'accès aux données publiques. Elle stipule notamment que la tarification doit être non discriminatoire. L'accès aux données fournies par les notaires sera donc moins coûteux et à un prix identique pour tous.

II. La qualité de la vie à travers les statistiques**Stéfan LOLLIVIER**

L'objectif de la mesure statistique de la qualité de la vie est de mettre en application les recommandations du rapport Stiglitz, qui considère que le bien-être est pluridimensionnel et affirme que les dimensions objectives et subjectives du bien-être sont toutes deux importantes. Il existe un continuum entre les dimensions objectives et les dimensions subjectives du bien-être. Les personnes attachent davantage d'importance à ce qu'elles ressentent et l'objectif de la statistique publique est de faire le lien entre le ressenti des personnes et les données chiffrées.

Le rapport Stiglitz recommande qu'il soit possible de mesurer les inégalités pour chaque dimension de la qualité de la vie et d'évaluer les liens entre les différents aspects. L'Insee s'est engagé à appliquer scrupuleusement les recommandations du rapport.

1. Le sponsorship avec Eurostat

Un partenariat a été mis en place avec Eurostat dans le but d'appliquer les principales recommandations du rapport Stiglitz au niveau européen. Il est constitué de quatre groupes de travail dont un consacré à la qualité de la vie. Deux autres sont centrés sur la décontraction des inégalités et l'environnement.

Le groupe de travail sur la qualité de la vie vise à effectuer des recommandations de court terme, afin de construire et publier rapidement un système d'indicateurs à partir de l'existant. Les recommandations de moyen terme consisteront à proposer, à charge statistique constante, une évolution du système statistique cohérente avec une meilleure mesure de la qualité de la vie. L'objectif est de rediriger les règlements communautaires en projet vers une meilleure prise en compte des recommandations du rapport Stiglitz.

2. Les principes de construction

a. Les dimensions objectives

Les principales dimensions objectives définies par le rapport Stiglitz sont les conditions de vie, la santé, l'éducation, les activités personnelles dont le travail, la participation à la vie politique et à la gouvernance, les liens et les rapports sociaux, l'environnement et l'insécurité, tant économique que physique.

Chaque dimension sera décrite par un indicateur compris entre 0 et 1. Chaque indicateur doit pouvoir être calculé pour chaque individu afin de pouvoir être agrégé par groupes sociaux. Cette condition disqualifie à l'heure actuelle certains indicateurs tels que l'espérance de vie, qu'il n'est pas possible de calculer au niveau individuel. L'objectif est de construire pour chaque individu différents indicateurs de la qualité de la vie pour chacune des dimensions.

Il est proposé de construire les indicateurs à partir d'items élémentaires permettant d'établir un score. L'indicateur vaut 1 si le nombre d'items élémentaires dépasse un certain seuil.

Nous allons commencer à diffuser ces travaux dans le cadre du rapport *France Portrait Social* en mesurant des indicateurs sur les conditions de vie matérielles, la contrainte financière, la santé, l'éducation, les conditions de travail, la participation à la vie publique, les contacts avec les autres, l'insécurité économique et l'insécurité physique. *France Portrait Social* présentera ces indicateurs et leur déclinaison pour différents groupes sociaux, sous forme de radars.

Ces travaux montrent dans quelle mesure les conditions de vie matérielles, les contraintes financières, la santé, l'éducation et les contacts avec les autres sont dégradés pour les plus modestes. En revanche, les plus modestes se situent à un niveau proche de l'ensemble de la population pour les conditions de travail, le stress au travail touchant tous les travailleurs. De même, l'insécurité économique des plus modestes est quasiment égale à celle de l'ensemble de la population. Ils présentent un taux de chômage plus élevé mais une probabilité d'être au chômage proche de celle de l'ensemble de la population. Mais globalement, les plus modestes sont désavantagés dans quasiment toutes les dimensions de la qualité de vie.

Les plus jeunes (16-29 ans) sont en meilleure santé et mieux éduqués que l'ensemble de la population mais victimes de davantage de problèmes financiers et ont des conditions de vie matérielles moindres. Ils sont davantage en proie à l'insécurité physique, contrairement à l'idée reçue selon laquelle les personnes âgées seraient plus souvent agressées. Enfin, les jeunes participent moins à la vie publique que leurs aînés mais ont plus de contacts avec les autres.

Les plus âgés (60 ans et plus) possèdent une éducation moins bonne que la moyenne et entretiennent moins de contacts avec les autres. Leurs conditions de santé sont davantage dégradées et ils participent moins à la vie publique. En revanche, leurs conditions de vie matérielles sont meilleures et ils sont moins confrontés à l'insécurité physique.

Enfin, les familles monoparentales sont défavorisées dans tous les domaines, surtout en termes d'insécurité physique, de conditions de vie matérielles et de contrainte financière.

Par ailleurs, nous sommes allés au-delà des recommandations du rapport Stiglitz en créant un indicateur composite de qualité de vie, qui constitue la moyenne de l'ensemble des indicateurs. Cet indicateur synthétique présentera un intérêt sur la durée afin de mesurer si la qualité de vie se dégrade, l'analyse détaillée du radar permettant de préciser l'évolution des différentes dimensions de la qualité de vie.

b. Les dimensions subjectives

Quatre dimensions subjectives principales portant sur la qualité de la vie au niveau de la société sont fréquemment étudiées :

- le bien-être, ou la satisfaction en ce qui concerne la vie en général ;
- la satisfaction en ce qui concerne des aspects spécifiques, comme le niveau de vie, les relations personnelles, les services publics ;
- la confiance que l'on a dans l'avenir, ou celle que l'on accorde aux autres individus, aux institutions ;
- la cohésion sociale, retracée par les tensions perçues entre groupes sociaux, par âge, par catégorie sociale, selon le revenu, les origines géographiques.

L'enquête European Quality of Life Survey, réalisée par l'organisme paracommunautaire Eurofound, montre que la satisfaction globale croît entre 2003 et 2007. La France se situe au 11^{ème} rang des 28 pays européens en termes de satisfaction globale.

En revanche, l'indicateur des tensions entre groupes ethniques montre que la France est en très mauvaise situation, à la troisième place derrière les Pays-Bas et l'Italie, avec plus de 50 % de personnes percevant beaucoup de tensions.

3. Les suites

Les premières recommandations du groupe de travail ont été présentées lors de la réunion des DGINS (directeurs généraux des instituts nationaux) à Sofia fin septembre. Les orientations ont été validées, de même que la présentation en radar. En revanche, certains membres ont exprimé leur opposition à l'indicateur composite. La prise en compte des dimensions subjectives a été validée. Néanmoins, la question est de savoir si elles possèdent leur place dans le système statistique européen ou si elles peuvent être calculées sur la base de données collectées hors SSE, moyennant une « certification » de ces sources.

Le groupe de travail poursuit ses travaux jusqu'à l'été 2010.

En France, la maquette d'indicateurs sera publiée dans *France Portrait Social* en novembre 2010. Les réponses aux nouvelles questions des enquêtes communautaires devraient être livrées en 2011.

Par ailleurs, l'Insee propose de mener une enquête expérimentale qui permettrait d'évaluer dans quelle mesure les dimensions subjectives se corrélaient avec les données objectives et de caractériser les sous-populations qui sont le plus victimes d'un cumul de handicaps. Cette enquête expérimentale serait réalisée par Internet ou voie postale, le plus tôt possible en 2011.

4. Débat

Patrick DOUTRELIGNE, Fondation Abbé Pierre

Le terme « éducation » ne renvoie pas uniquement à l'instruction scolaire. Or il ne serait pas acceptable socialement et humainement de dire que les enfants des familles pauvres sont moins bien éduqués que les autres.

Stéfan LOLLIVIER

L'objectif ultime serait de mesurer les compétences au sens de Sen, c'est-à-dire le potentiel des personnes bien au-delà de l'éducation scolaire, notamment en utilisant l'enquête PIAAC de l'OCDE et l'enquête Information et Vie quotidienne de l'Insee. A ce stade, la dimension « éducation » se limite aux aspects strictement scolaires. Les questions du lien social sont traitées dans d'autres dimensions.

Patrick DOUTRELIGNE

Il conviendrait peut-être de remplacer l'appellation « éducation » par le terme « instruction scolaire ».

Stéfan LOLLIVIER

Nous avons repris la terminologie du rapport Stiglitz. Néanmoins, je reconnais que le terme « éducation » est ambivalent.

Edith ARCHAMBAULT

Les dimensions relatives à la participation à la vie publique et aux contacts avec les autres prennent-elles en compte les données sur les associations ?

Stéfan LOLLIVIER

Nous les avons prises en compte en utilisant un module *ad hoc* de l'enquête SRCV.

Denis DURAND

Nous nous réjouissons des suites données au rapport Stiglitz au niveau européen. La Présidente de l'Esac (le Cnis européen) s'est investie dans cette démarche en constituant un groupe de travail au sein de l'Esac. La prise en compte de ses résultats à l'échelon européen fait l'objet de discussions entre l'Esac et Eurostat.

La dimension relative à l'insécurité physique mériterait un examen approfondi au sein de notre Commission.

Philippe CUNEO

Nous le proposerons au prochain président.

Stéfan LOLLIVIER

Nous visons au niveau européen un comparatif sur les indicateurs disponibles dans l'enquête SRCV pour 2011.

François HAMET

Les agences d'urbanisme et les conseils généraux réalisent des portraits de territoire qui s'efforcent de mettre en relation les différentes dimensions de la connaissance en matière de logement, de population, de formation, d'emploi et de chômage, en décrivant les conditions de vie de façon plus nuancée et locale. Il nous semble important que la dimension locale apparaisse afin de pouvoir montrer qu'un département tel que la Seine-Saint-Denis a besoin d'être assisté. Les indicateurs objectifs, qui peuvent être mesurés au travers d'éléments de la statistique publique, permettent de dessiner une société beaucoup plus nuancée qu'on pourrait le croire. La réussite sociale d'une personne dépend du groupe social auquel elle appartient.

Le projet d'enquête expérimentale sur la qualité de la vie recueille un avis d'opportunité favorable.

III. Le logement**1. État d'avancement des travaux du groupe de travail sur le mal-logement et premières recommandations****Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT**

Cela fait bientôt trois ans que le Cnis s'intéresse à nouveau de près au problème des mal-logés. Il y six mois, le rapport Vorms évoquait cette question en demandant qu'un groupe de travail soit mis en place. Parallèlement, le Secrétaire d'État au Logement a adressé une lettre au Président du Cnis, lui demandant d'émettre des propositions pour améliorer la mesure et la connaissance du mal-logement.

Le groupe de travail sur le mal-logement a été constitué en juillet 2010. Il comprend une vingtaine de membres assidus dont des représentants associatifs, des représentants de l'administration publique et des chercheurs. Ses rapporteurs sont Catherine Rougerie, Maryse Marpsat et Julie Labarthe. Ce groupe a tenu à ce jour cinq réunions. Après avoir précisé sa mission et ses méthodes de travail, il a analysé les concepts et les classifications des situations de logement, qui sont très diverses selon les organismes concernés. Il a examiné ensuite les sources disponibles à l'Insee (recensement, enquête nationale Logement, enquête SRCV). Une réunion a été consacrée aux sources extérieures à l'Insee, notamment la Drees, la Direction Générale de la Cohésion Sociale, le Ministère de la Justice et le SOeS. Enfin, les rapporteurs ont établi une note d'étape.

a. Le constat

D'importants travaux de bilan des sources disponibles et de proposition d'amélioration des sources ont été menés à l'Insee en 2009 et 2010, l'un sur les situations marginales de logement, sous la direction de Maryse Marpsat et l'autre sur les sources statistiques en matière de logement, sous la direction de Catherine Rougerie. En dépit de leur grande qualité, il est de fait que ces travaux sont très mal connus et surtout qu'ils doivent être discutés et complétés, pour trois raisons.

Premièrement, les concepts et les nomenclatures du mal-logement nécessitent des échanges systématiques et approfondis entre les producteurs de statistiques et les acteurs de la politique du logement. Ils font l'objet de chiffrages divergents et ne sont pas stabilisés car les difficultés de logement ont évolué de façon importante ces vingt dernières années. Aux aspects classiques, toujours étudiés, des personnes sans domicile personnel et des conditions de logement indignes se sont ajoutées de nouvelles situations avec la précarisation, les difficultés d'accès et de maintien dans le logement et les mobilités

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

devenues très difficiles, au point que l'on puisse parler d'assignation à résidence. Les acteurs des politiques du logement cherchent à juste titre à mieux saisir et mesurer ces phénomènes nouveaux.

Deuxièmement, les nouveaux dispositifs introduits par la politique de l'État dans le domaine du mal-logement, les plus importants résidant dans la refondation des dispositifs d'hébergement, la mise en place d'un système intégré d'accueil et d'orientation et surtout la loi DALO de 2007, ont suscité des demandes urgentes pour une application au niveau local.

Troisièmement, il en résulte une pression importante des pouvoirs publics et des acteurs de la politique du logement, qui n'arrivent pas à trouver les données correspondant à leurs besoins. Pour ne citer qu'un exemple, le récent rapport du Conseil Économique Social et Environnemental sur la loi DALO insiste sur la nécessité d'améliorer les statistiques. Pourtant, les statistiques sont nombreuses mais elles sont mal connues, multiples et dispersées. Elles ne donnent pas toutes les mêmes résultats du fait de différences de définition ou de champ, voire les deux, ce qui les fait apparaître peu crédibles aux yeux de certains.

Une telle situation est dangereuse. Elle alimente les critiques et les scepticismes vis-à-vis de la statistique publique. Par ailleurs, elle peut conduire à mettre en place dans l'urgence des dispositifs d'observation et de remontée d'information au niveau national et local sans les précautions indispensables de respect de la confidentialité pour des populations particulièrement vulnérables.

Enfin, les acteurs locaux sont souvent démunis en matière de méthodologie et connaissent mal les travaux importants engagés dans certaines métropoles et certains départements de la région parisienne alors que des données localisées existent, même si elles doivent être considérablement améliorées.

Sans accord sur les concepts utilisés, il ne peut y avoir une vision partagée de l'étendue et de la nature des problèmes du mal-logement en France.

b. Les préconisations

Le groupe de travail établit actuellement deux types de préconisations.

La révision, en commun, de la classification

La première préconisation réside dans la discussion et la mise au point de propositions de classement et de contenu des différents éléments du mal-logement, également désigné sous le vocable « difficultés de logement » ou « situations marginales de logement ». La méthode consiste à éclairer ces concepts, leur contenu et les objectifs pour lesquels ils sont utilisés.

Il convient ensuite de reprendre la classification utilisée par le Cnis pour l'enquête Sans-domicile en 1996, en l'ouvrant à d'autres dimensions que celles qu'elle couvrait jusqu'à présent qui sont le type d'habitat, le statut d'occupation, la qualité du logement, la précarité et la stabilité au sens temporel. Il est proposé de l'ouvrir à deux autres dimensions importantes : d'une part l'environnement au sens de l'accès aux services publics et de la qualité de l'environnement, d'autre part les aspects de l'adaptation du logement au ménage, notamment en ce qui concerne le surpeuplement, le taux d'effort et l'inadaptation du logement à la composition du ménage en cas de présence de personne(s) handicapée(s) ou âgée(s).

L'objectif de ce classement est de produire une description détaillée des différents sous-ensembles, que chacun peut ensuite agréger en fonction de l'objet de son étude, dans la transparence, en désignant clairement ceux qu'il utilise et les limites des données utilisées.

Le groupe procède actuellement à la mise au point de la classification des situations hors logement ordinaire, rebaptisé par le groupe hors logement de droit commun. Sont en cours d'examen, pour les logements de droit commun, les définitions de la qualité du logement (indice de surpeuplement, logement privé de confort, adéquation du logement au ménage, taux d'effort). Le travail consiste à analyser les indices utilisés actuellement par l'Insee, les délais d'obtention des données et les indicateurs partiels qui pourront être utilisés en attendant. Il conviendra de se préoccuper des autres aspects relatifs à l'environnement du ménage et à la ségrégation spatiale.

Le maintien et l'amélioration des sources

L'enquête nationale sur le logement étant reportée à 2013, il se sera écoulé sept ans depuis la précédente. La taille de l'échantillon n'est pas tranchée à ce jour. Compte tenu des difficultés budgétaires présentes, l'Insee ne s'engage pour le moment que sur un volume d'enquêtes équivalent au tiers du volume des enquêtes antérieures. Des compléments sont envisagés dans la seconde partie de l'année 2013 mais sous réserve de financements qui devront être trouvés à l'extérieur de l'Insee. Cette situation suscite de vives inquiétudes quant au simple maintien à l'avenir de données existantes. Le groupe estime que l'intervalle nécessaire entre deux enquêtes Logement devrait être fixé par le Cris. Il devrait être de cinq années.

S'agissant de la réalisation du recensement de la population, de nombreuses propositions étaient déjà prêtes. Le groupe de travail en a ajouté un certain nombre sur l'amélioration du recensement des personnes sans logement personnel et les questions concernant la qualité du logement. Ces propositions seront présentées à la Commission nationale d'évaluation du recensement, qui doit se réunir en 2011.

Il convient de souligner que les données localisées du recensement ne peuvent pas être utilisées pour établir des dénombrements précis des personnes sans-abri et sans domicile personnel compte tenu des conditions de réalisation du recensement. Or c'est une importante demande des acteurs sociaux, qu'ils appartiennent aux municipalités ou à des associations. Par conséquent, le groupe insiste sur cette demande souvent réitérée et qui reste encore non satisfaite. Maryse Marpsat a réalisé une étude comparative de toutes les méthodes de dénombrement des sans-abri utilisées à l'étranger ou en France, avec leurs avantages, leurs inconvénients et leurs risques notamment sur le plan de la confidentialité. Une méthode, consistant à se servir des domiciliations comme l'a fait l'Agence d'urbanisme d'Île-de-France, pourrait être mise en oeuvre sous réserve d'une enquête expérimentale préalable. En aucun cas ces enquêtes qui sont réalisées à la diligence des demandeurs sans souci d'homogénéité ne peuvent être utilisées pour constituer une source sur les sans-abri au niveau national par agrégation.

Concernant les populations hors logement ordinaire, le groupe a commencé à travailler avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale sur des projets en cours relativement ambitieux concernant le montage d'un système d'observation à partir des données sur l'insertion et l'hébergement. Les travaux portent notamment sur les conditions de respect de la confidentialité des données.

Enfin, s'agissant des expulsions, le groupe a été parfaitement informé par le Ministère de la Justice des données disponibles. En revanche, aucune information n'a pu être obtenue du Ministère de l'Intérieur sur les concours de la force publique et leurs délais de mise en oeuvre. Ce point devrait faire l'objet d'une attention particulière car en dépit de demandes réitérées, ces données n'ont pas été transmises au SSP. Il conviendrait de permettre l'accès à ces données.

c. Les suites

Le groupe de travail a l'intention de poursuivre ses travaux dans trois directions.

Premièrement, il convient de mener à bien les discussions sur les concepts et les nomenclatures et d'émettre des propositions qui permettraient de publier des indicateurs globaux ou partiels en fonction de la disponibilité des données, qui soient acceptés par tous.

Deuxièmement, le groupe doit effectuer des comparaisons entre les sources dont les résultats divergent notablement. C'est le cas des indices de peuplement issus du recensement de la population et ceux de Filocom, des données concernant les établissements d'hébergement qui varient entre la DGCS, la Drees et le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) ou encore des divergences entre le recensement et Filocom sur le logement vacant.

Enfin, l'un des objectifs du groupe est de proposer des enquêtes qualitatives sur les nombreux aspects que la statistique publique ne peut éclairer aujourd'hui, dont les phénomènes émergents.

Il est proposé que le groupe poursuive ses travaux sur ces trois points durant le premier trimestre 2011 compte tenu des délais très resserrés dont il a disposé jusqu'à présent. Le relais pourrait alors être passé à l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, qui est membre actif du groupe de travail et a inscrit le mal-logement au premier plan de son programme de travail de 2011.

2. Débat

Carole LARDOUX, FNARS

Le travail sur la confidentialité des données en lien avec la DGCS a-t-il débuté ?

Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT

Les rapporteurs et moi-même avons eu une première rencontre avec la DGCS pour étudier les projets en cours car nous disposons actuellement de peu d'informations. Les associations ont fait part de leurs inquiétudes sur le respect de l'anonymat. La DGCS s'est montrée ouverte et a accepté d'en discuter. Une réunion sera programmée en janvier avec la DGCS et notamment la Fnars avant que nous revenions vers le groupe de travail plénier pour établir des propositions.

Carole LARDOUX

Je m'étonne que les travaux aient déjà commencé sans nous en informer sachant que la DGCS avait sollicité la FNARS pour travailler sur ces thématiques.

Philippe CUNEO

Vous serez informés dans le cadre du groupe de travail.

Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT

La transparence sera complète.

Patrick DOUTRELIGNE

Je voudrais souligner la situation paradoxale dans laquelle nous nous trouvons. Les pouvoirs publics et les acteurs de terrain ont besoin d'une meilleure connaissance statistique sur le logement et le mal-logement en particulier. Par conséquent, il est paradoxal de créer ce groupe de travail dont les travaux sont nécessaires tout en retardant l'enquête nationale Logement et en en divisant le nombre d'enquêtés par trois, ce qui revient à en diviser la qualité par six.

Par conséquent, je soutiens la proposition du groupe de travail consistant pour le Cnis à fixer la périodicité de l'enquête Logement à tous les cinq ans minimum. Cette enquête ne doit pas constituer la variable d'ajustement des budgets des pouvoirs publics, d'autant plus que les programmes destinés à répondre aux problématiques de logement mettent plusieurs années avant de trouver un écho et sont eux-mêmes précédés par la définition d'une politique du logement. Avec une pénurie de 800 à 900 000 logements en France, il n'est pas convenable de différer une meilleure connaissance de la situation actuelle et des besoins.

La Fondation Abbé Pierre participera activement aux travaux sur la confidentialité, qui nous paraît d'autant plus fondamentale qu'une partie de l'hébergement et de l'hébergement collectif concerne des personnes qui sont également confrontées à des problèmes de régularisation.

Nous insistons pour que l'enquête sur l'hébergement soit plus performante, les différentes évaluations allant de 70 000 à 1,4 million de personnes. La Fondation Abbé Pierre estime que l'hébergement est un amortisseur souvent invisible de la crise du logement. Chaque fois que nous sommes intervenus suite à une catastrophe telle qu'AZF ou les inondations du Sud-est, nous avons découvert un nombre de ménages nécessitant un relogement supérieur de 20 % à celui qui était annoncé. Il convient d'approfondir la connaissance des hébergés, notamment en distinguant l'hébergement naturel de l'hébergement contraint. Il n'est pas logique de retourner habiter chez ses parents à 35 ou 40 ans, même si nous ne pouvons dire que ces personnes soient mal logées.

Enfin, je souligne également que le Ministère de l'Intérieur ne fournit que très difficilement ses données alors que le Ministère de la Justice nous communique les siennes dès qu'elles sont disponibles.

Catherine ROUGERIE

L'hébergement chez un particulier est une question difficile à cerner qui suppose un certain nombre de questions pour détailler la situation des personnes occupant le logement. Nous envisageons de réintroduire le module sur l'hébergement dans l'enquête Logement 2013 en questionnant les personnes à titre personnel.

François HAMET

Le département de la Seine-Saint-Denis connaît de nombreuses situations de mal-logement et de non logement. Depuis le retour des expulsions massives cet été, des campements se sont déplacés et sont encore plus impénétrables qu'ils ne l'étaient auparavant. La multiplication des abris de fortune sous les ponts et le long des voies ferrées ou du canal de l'Ourcq constitue le signe manifeste de problèmes dramatiques, pour lequel nous n'avons aucune réponse en termes de comptage ou d'évaluation. La police recense les caravanes stationnant dans le département. Néanmoins, cela ne correspond pas aux situations que nous cherchons à appréhender, avec pour objectif d'aider les personnes concernées à retrouver du travail et à se réinsérer dans la société.

Maryse MARPSAT

Les situations que vous évoquez relèvent du recensement, qui devrait dénombrer les personnes sans-abri en janvier 2011.

François HAMET

Les communes ne les connaissent pas elles-mêmes et les agents recenseurs ne sont pas formés pour appréhender ce type de population.

Maryse MARPSAT

Les agents recenseurs se concertent avec les associations et les communes pour repérer les endroits où se trouvent les sans-abri. Néanmoins, il sera difficile d'obtenir un recensement exhaustif.

Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT

Le recensement peut encore donner des résultats très inférieurs à ceux obtenus par d'autres sources. Les travaux de dénombrement et de profilage dépendent d'études locales. Il conviendrait de lancer quelques enquêtes expérimentales avec l'Observatoire de la Pauvreté par exemple en vue de fournir aux collectivités locales une méthode permettant de ne pas commettre trop d'erreurs.

Jean-François ARENES, Atelier Parisien d'Urbanisme

Les lois incitant au relogement, notamment la loi DALO, font souvent référence aux difficultés actuelles de logement, notamment les problématiques de sur-occupation, en définissant des critères de priorité. Ces critères sont-ils intégrés dans la définition des statistiques en vue de mieux suivre la population prioritaire au sens de la loi ? Par ailleurs, peut-on envisager que la loi sur les attributions de logement soit aménagée en conséquence ?

Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT

Maryse Marpsat a proposé un « raccordement » des publics visés par la loi DALO et les statistiques disponibles. Mais les définitions législatives et réglementaires ne peuvent être raccordées dans tous leurs détails aux concepts statistiques généraux. Par ailleurs, les instruments législatifs étant évolutifs, une statistique basée sur les définitions législatives et réglementaires ne pourrait plus fournir de séries ni de comparaisons internationales.

3. Examen d'enquêtes pour opportunité

a. Enquête logement 2012-2013 (Insee)

Philippe CUNEO

L'enquête Logement ne constitue pas la seule variable d'ajustement du service statistique public. Elle a été retardée parce que d'autres opérations ont été jugées prioritaires. Il est nécessaire d'exprimer les demandes en définissant des priorités. Le Cnis exprime des demandes, le service statistique public définit son programme et l'exécute en fonction de ces demandes et des moyens dont il dispose et l'Autorité de la Statistique Publique juge de l'adéquation de l'exécution du programme de la statistique publique par rapport aux demandes.

Le Cnis remplit donc son rôle en exprimant des demandes sans trop prendre en compte les contraintes de moyens de la statistique publique mais en essayant de prioriser ses demandes pour que le choix de la statistique publique puisse s'effectuer en toute clarté.

Catherine ROUGERIE

La prochaine enquête Logement est prévue pour 2013. L'Insee en réalise la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. L'enquête Logement est réalisée à intervalle régulier depuis 1955. Les dernières vagues datent de 1996, 2001 et 2006. En 2006, elle a été étendue aux départements d'Outremer. Les premiers fichiers d'exploitation ont été remis au groupe d'exploitation le 1^{er} février 2008, soit un peu plus d'un an après la fin de la collecte. Les fichiers ont été livrés dans une version complète en juillet 2009. La mise à disposition a été retardée de 6 à 7 mois par rapport à l'objectif initial, qui était très optimiste.

Les objectifs généraux de l'enquête consistent à décrire les conditions de logement des ménages de manière à permettre d'apprécier les effets de la politique du logement et d'évaluer les dépenses de logement des ménages. L'enquête aborde des questions sur les caractéristiques physiques du parc, la

qualité de l'habitat, le statut d'occupation, les dépenses et de nombreux autres thèmes. Ces données sont utilisées par la comptabilité nationale notamment pour l'établissement des comptes du logement.

L'objectif pour 2013 est de reconduire le questionnaire de l'enquête précédente en l'enrichissant de données sur les difficultés du logement et le développement durable. Un volet complémentaire sur le diagnostic des performances énergétiques sera adressé à un sous-échantillon de l'enquête.

Les autres données existantes sur le logement sont le recensement de la population, SRCV, les fichiers Filocom et ceux de la Cnaf. La difficulté réside dans l'organisation et l'évaluation comparative des informations disponibles. Dans ce contexte, la spécificité de l'enquête Logement consiste à fournir un cadrage et à articuler la connaissance des conditions de logement avec une description précise des ménages qui occupent les logements.

Le champ visé par l'enquête est celui des logements ordinaires occupés à titre de résidence principale, c'est-à-dire hors habitation mobile et communauté.

Un échantillon de 20 000 logements sera tiré et collecté au second trimestre 2013 dont 16 000 ménages répondant sur la métropole. Une seconde partie de la collecte, réalisée au second semestre 2013, porterait sur des extensions, c'est-à-dire des compléments d'échantillonnage pour des régions ou sur des thèmes particuliers dont les difficultés de logement, en s'attachant notamment aux hôtels, aux habitations de fortune et aux personnes hébergées par un tiers. Un groupe de travail interne a été lancé de façon à définir la méthodologie de ces opérations d'échantillonnage. Les extensions sont conditionnées aux demandes des partenaires et au financement qu'ils pourront apporter.

La collecte est réalisée en principe en face à face par un enquêteur. Toutefois, des expérimentations sont en cours sur les modes de collecte alternatifs dont internet. Les enseignements de ces expérimentations seront examinés en 2011. Un comité scientifique sera constitué pour la préparation du questionnaire début 2011. Enfin, la mise à disposition des résultats complets est programmée pour fin 2014.

François HAMET

J'ai monté deux partenariats avec l'Insee sur l'enquête Logement 2006. Le premier portait sur le littoral méditerranéen avec les agences de Marseille, Aix et Nice. Le second vise à exploiter les données de l'enquête Logement sur le département de Seine-Saint-Denis. Je porte donc un grand intérêt aux échantillons départementaux ou d'agglomérations.

L'intérêt de l'enquête logement en Seine-Saint-Denis est de fournir 1 374 questionnaires exploitables, permettant d'aborder différents thèmes sur les logements, leur coût et le nombre de personnes qui les occupent, ainsi que sur la population en essayant de savoir quel est le logement des personnes âgées, celui des personnes pauvres et celui des jeunes.

L'enquête Logement est le seul instrument statistique dont nous disposons qui permette des comparaisons interdépartementales et de faire le lien entre le logement et les ménages. Par conséquent, nous y sommes extrêmement attachés. Dans le cadre de l'étude sur le littoral méditerranéen, les agences d'urbanisme ont contribué au financement de l'extension régionale et de sa départementalisation. Nous étions 13 partenaires, ce qui montre l'intérêt partagé de ce travail.

Dans le cadre du travail sur la Seine-Saint-Denis, nous nous sommes appuyés sur les travaux menés par l'Atelier Parisien d'Urbanisme qui montrent que les conditions de vie sont très fortement liées aux conditions de logement et à la part du logement dans le budget des ménages. Par conséquent, nous militons très fortement pour que la départementalisation de l'enquête Logement soit possible. Le département de la Seine-Saint-Denis représente 1,5 million d'habitants, soit plus que la majorité des régions.

Par conséquent, nous souhaitons que la prochaine enquête Logement prenne bien en compte la dimension départementale et régionale.

Catherine ROUGERIE

Les extensions régionales sont envisagées pour le second trimestre 2013 sous réserve de financement.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL

De la même façon, qu'il participe au financement de l'enquête Famille logement de l'INED, le service statistique de la fonction publique est disposé à financer le volet de l'enquête Logement sur les performances énergétiques pour les trois versants de la fonction publique à savoir l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics de santé, qui représentent 5,2 millions de salariés.

Maxime CHODORGE

Ne conviendrait-il pas de solliciter des ressources humaines au-delà de 2014 pour permettre la finalisation de l'enquête sachant que les fichiers complets de l'enquête de 2006 n'ont été livrés qu'en juin 2009 ? Par ailleurs, nous ne siégeons pas à toutes les commissions du Cnis et ne connaissons pas les moyens de la statistique publique. Il nous est donc difficile de définir des priorités.

Stéfan LOLLIVIER

Les indicateurs de performance de l'Insee comportent désormais la livraison d'un fichier un an après la collecte pour l'ensemble des enquêtes. Le fichier livré à un an n'est pas obligatoirement complet mais constitue un premier fichier.

Le plan d'échantillonnage de l'enquête Logement 2006 était beaucoup trop complexe, ce qui a contribué à des retards en cascade. Il est donc impératif que le plan d'échantillonnage de l'enquête de 2013 soit plus simple.

Philippe CUNEO

La complexité du plan d'échantillonnage avait également affecté l'enquête décennale santé.

Catherine ROUGERIE

Les premiers fichiers ont été mis à disposition du groupe d'exploitation de l'enquête avec un retard de sept mois en raison de la complexité de l'échantillon et du manque de moyens.

Nous ne reconduisons pas en 2013 les extensions locales de 2006 et la réalisation des extensions thématiques n'est pas encore validée.

Denis DURAND

Le rôle du Cnis est bien de relayer une demande sociale. Par ailleurs, il est de la responsabilité du responsable du système statistique public et des autorités politiques qui lui accordent des moyens de décider de l'utilisation des ressources disponibles pour satisfaire cette demande. Enfin, le Cnis évalue lui aussi l'adéquation des prestations du système statistique à la demande sociale. La mission du Cnis n'inclut pas un choix de priorités à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire ni que les représentants des utilisateurs de statistiques reprennent à leur compte les restrictions budgétaires infligées au service statistique public. Du point de vue de la CGT, ces restrictions extrêmement sévères sont inacceptables.

La relation entre le Cnis et le service statistique public ne relève pas d'un face à face entre une assemblée irresponsable qui multiplierait les demandes sans tenir compte des réalités et une administration qui est par nature amenée à effectuer des choix. Il existe un grand esprit de responsabilité dans le fonctionnement du Cnis. La CGT regrette que ce même esprit de responsabilité ne se retrouve pas toujours chez les décideurs gouvernementaux. L'ordre du Secrétaire d'État au Logement consistant à s'engager dans un projet extrêmement hasardeux de validation des sources privées, dont personne ne connaît l'issue, est beaucoup plus critiquable que l'expression raisonnée des besoins des utilisateurs.

L'intervention de Marie-Thérèse Join-Lambert et les interventions suivantes me paraissent des cris d'alarme à propos d'une enquête qui constitue une pièce maîtresse du dispositif d'observation du logement et de ses différentes dimensions, qui sont essentielles pour le bien-être des personnes.

Par conséquent, la CGT soutient très fortement les demandes qui ont été exprimées, notamment les propositions consistant à fixer une périodicité minimum de cinq ans et à donner au système statistique public les moyens de répondre à la demande.

François HAMET

Le questionnaire utilisé en 2006 était extrêmement fourni et très long à remplir. Par conséquent, une part importante des questions n'est pas exploitable. S'il faut réaliser des économies, il serait préférable de resserrer le questionnaire sur des questions simples, ce qui faciliterait le travail de collecte et d'exploitation, plutôt que de réduire le nombre d'enquêtés.

Catherine ROUGERIE

Je vous adresserai un appel à contribution aux travaux du Comité de préparation du questionnaire.

L'enquête logement 2012-2013 recueille un avis d'opportunité favorable.

b. Enquête sur la performance énergétique des logements (SOeS)

Frédéric OURADOU

Le Grenelle de l'environnement a posé un objectif très fort de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments existants : moins 38 % d'ici à 2020. D'importants moyens budgétaires sont consacrés à l'amélioration de la performance énergétique des logements. Un fond national d'aide à la rénovation thermique des logements privés a notamment été créé. Financé par l'État et géré par l'Anah, il est doté de plus de 1 milliard d'euros pour la période 2010-2017.

Néanmoins, le comité opérationnel « Rénovation des bâtiments existants » du Grenelle a constaté que l'information sur l'état de performance énergétique des logements était extrêmement lacunaire. C'est pourquoi il est proposé de réaliser une enquête sur le sujet.

L'enquête performance énergétique des logements constituera un volet complémentaire à l'enquête Logement et portera sur un sous-échantillon de l'ordre de 8 000 logements, avec un objectif de 5 000 répondants. Au sein de cet échantillon, seuls les répondants à l'enquête Logement seront interrogés. Le questionnaire de cette enquête sera pour l'essentiel le questionnaire « implicite » d'un logiciel existant utilisé pour effectuer les diagnostics de performance énergétique.

Un ensemble de questions nécessaires à l'enquête sur la performance énergétique sera collecté *via* l'enquête principale Logement. L'enquête sur la performance énergétique pourra contenir des questions complémentaires notamment sur la consommation d'énergie en volume si celle-ci n'est pas demandée au titre de l'enquête principale.

L'une des utilités de cette enquête sera de disposer d'une base d'informations pour étudier la précarité énergétique : les caractéristiques du logement et du ménage qui l'occupe seront recueillies au travers de l'enquête principale ; la consommation d'énergie en valeur et en volume sera connue *via* les deux volets de l'enquête ; l'enquête complémentaire apportera des données sur la performance thermique.

Cette enquête sera réalisée en France métropolitaine puisque les diagnostics de performance énergétique ne sont pas applicables dans les DOM et que la question de la performance énergétique des logements s'y pose de manière très différente. Il n'est pas prévu d'extension régionale.

La maîtrise d'ouvrage de cette enquête sera assurée par le SOeS. La maîtrise d'œuvre sera confiée à un prestataire externe recruté par appel d'offres. Le prestataire sera chargé de recruter et de former les enquêteurs, de faire évoluer le logiciel de diagnostic des performances énergétiques pour les besoins de l'enquête et de centraliser les données.

Lors de la première visite, l'enquêteur Insee demandera au ménage sélectionné son accord pour participer à l'enquête complémentaire et, en cas de réponse positive, lui remettra une lettre-avis. La fiche-adresse et certaines données de l'enquête Logement nécessaires à l'enquête complémentaire telles que la consommation d'énergie seront transmises préalablement à l'enquête au prestataire externe. Le diagnostiqueur effectuera son enquête dans un délai de deux à trois semaines après l'enquête principale. A la fin de la collecte, il proposera au ménage de lui restituer un DPE. Pour les locataires, il demandera les coordonnées du propriétaire de façon à lui transmettre également le diagnostic et ceci afin d'assurer l'égalité d'information.

Dans le cas des ménages chauffés par une chaudière collective, la loi prévoit que le gestionnaire de la chaudière fournisse les informations concernant la consommation de la chaudière et les tantièmes du logement. L'opportunité d'interroger ce type de logement, qui soulève des problèmes particuliers, sera testée.

L'accent sera mis sur la qualité de l'enquête, sachant que les diagnostics de performance énergétique sont d'une qualité moyenne et décroissante. Par conséquent, le SOeS prévoit d'améliorer la qualité de plusieurs façons. Premièrement, le SOeS souhaite apporter une formation complémentaire aux diagnostiqueurs recrutés pour l'enquête de façon à réduire l'effet « enquêteur ». Deuxièmement, il souhaite limiter les valeurs par défaut utilisées par le logiciel dans le cas où le diagnostiqueur ne peut pas déterminer une caractéristique réelle du logement. Enfin, un travail sera mené sur les recommandations de travaux à effectuer pour améliorer la performance énergétique du logement afin de les rendre agréables.

Guillaume MORDANT, SOeS

La réduction des consommations d'énergie des bâtiments constitue un objectif majeur du Grenelle de l'environnement. Il existe également un enjeu très fort au niveau européen et international, dont les trois objectifs de 20 % adopté au niveau européen sous la présidence française, parmi lesquels une amélioration de 20 % de la performance énergétique. Cet objectif d'efficacité énergétique concerne l'industrie, les transports et les logements. Le projet d'enquête complémentaire sur la performance énergétique des logements porte donc sur l'un des trois principaux leviers d'action des objectifs européens. Enfin, dans son rapport d'audit de la politique énergétique française, l'Agence Internationale de l'Énergie a également mis l'accent sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

S'agissant de l'existant, l'Ademe a l'intention de rassembler les informations des diagnostics de performance énergétique déjà réalisés dans les bâtiments. Néanmoins, ces diagnostics sont effectués à l'occasion des mutations et ne portent donc pas sur le parc de logements existants mais sur les flux. Or les enjeux en termes de réduction énergétique portent sur le parc. Le projet d'enquête complémentaire constitue donc la première action visant à mesurer la performance énergétique du parc et sa mise en relation avec des variables de l'enquête Logement telles que le revenu ou l'occupation.

François HAMET

Les agendas 21 prennent en compte les aspects liés à la dépense énergétique des logements. Par ailleurs, l'Ademe finance depuis longtemps une partie des extensions de l'enquête Logement. Néanmoins, nous nous inquiétons de la faiblesse de l'échantillon de l'enquête complémentaire, de son coût vraisemblable et du lien avec les opérations de thermographie aérienne, qui sont menées assez couramment et qui donnent des informations beaucoup plus précises. En revanche, l'enquête Logement ne comporte aucune question sur l'isolation, le double vitrage et le coût effectif des charges.

Guillaume MORDANT

Les questions relatives à l'isolation et à l'efficacité de la chaudière figurent dans le diagnostic de performance énergétique.

Alain JACQUOT

La précision d'un sondage est fonction non du taux de sondage mais du nombre d'observations collectées. S'il faut 5 000 observations au niveau national pour obtenir des résultats significatifs, il en faudrait autant pour une enquête départementale. Les coûts seraient alors très élevés. Une enquête par sondage n'est pas toujours pertinente pour obtenir des résultats au niveau régional ou local. D'autres solutions qu'une enquête peuvent être mises en œuvre pour obtenir des résultats au niveau local, notamment grâce à la méthode statistique des petits domaines.

Philippe CUNEO

L'échantillon est jugé insuffisant pour fournir des informations au niveau départemental alors que le coût de l'enquête risque d'être élevé. Néanmoins, ce projet est indispensable pour obtenir des informations de niveau national sur les performances énergétiques du parc de logements existants.

Guillaume MORDANT

Le coût individuel unitaire est effectivement important parce que nous demandons à un expert de réaliser des diagnostics de performance en opérant des mesures *in situ*. Le problème des diagnostics existants est qu'ils sont assez parcellaires et hétérogènes. Les logiciels et la façon dont ils sont utilisés diffèrent selon les diagnostiqueurs. Certains utilisent des valeurs moyennes au lieu de valeurs mesurées. C'est ce problème que nous essayons de pallier en envoyant des experts formés chez les enquêtés.

La thermographie aérienne donne effectivement des images précises. L'inconvénient est qu'elle ne rentre pas dans le logement. Le diagnostic de performance énergétique est donc complémentaire à la thermographie.

Jean-François ARENES

L'Atelier Parisien d'Urbanisme a fait réaliser une thermographie aérienne sur l'ensemble de Paris. Par ailleurs, nous avons récupéré des données sur un certain nombre de bâtiments de façon à associer les informations de la thermographie et de la performance énergétique sur un échantillon à l'échelle de Paris.

Je suppose que les diagnostiqueurs de l'enquête complémentaire utiliseront un logiciel unique et une seule méthode. Il serait souhaitable que cette démarche préfigure une uniformisation des pratiques de l'ensemble des diagnostiqueurs au-delà de l'enquête elle-même.

L'enquête sur la performance énergétique des logements recueille un avis d'opportunité favorable.

c. *Enquête sur le prix des terrains à bâtir (SoeS)*

Alain JACQUOT

L'enquête sur le prix des terrains à bâtir existe depuis 1985 mais n'était plus réalisée que dans quelques régions depuis 1996. Elle a été relancée au niveau national en 2006 et est menée chaque année depuis lors.

L'enquête est réalisée par voie postale, sur la base d'un feuillet A4, auprès de ménages ayant obtenu l'autorisation de construire une maison individuelle. Elle est exhaustive sur son champ avec près de 150 000 questionnaires adressés aux ménages concernés. Elle porte sur le prix du terrain sur lequel est édifiée la maison, le prix de la construction, les caractéristiques principales du terrain et de la construction et les caractéristiques du ménage (composition familiale et catégorie socioprofessionnelle).

Les résultats sont publiés annuellement dans la collection *Chiffres et Statistiques* du SOeS. Une équipe universitaire a travaillé sur cette enquête récemment et une analyse plus approfondie paraîtra dans la collection *Le Point sur*. L'enquête étant exhaustive, elle se prête à des exploitations au niveau local.

L'enquête sur le prix des terrains à bâtir recueille un avis d'opportunité favorable.

IV. Point sur la procédure d'étalonnage des enquêtes réalisées par le privé

Philippe CUNEO

La procédure d'étalonnage des statistiques privées a été présentée fin octobre au Bureau du Cnis, qui a décidé de procéder à une expérimentation dont les conclusions lui seront présentées lors de sa prochaine réunion.

Le rapport Vorms recommande que les producteurs de statistiques privées puissent faire étalonner leurs sources et leurs indicateurs. En effet, la statistique publique ne fournit pas d'information dans tous les domaines et il semble que les statistiques publiées dans la presse et largement commentées ne soient pas toutes d'une qualité égale.

Il est proposé de mettre en place une procédure spécifique pour évaluer ces données. Cette procédure s'appuie sur la constitution d'une équipe d'experts indépendants et sur la définition des critères d'évaluation, de l'organisation de l'expertise, de la forme de celle-ci, de sa durée de validité, des modalités pratiques de sa réalisation et de la forme de la publicité des résultats. Le but est d'expertiser des informations statistiques et non des modèles d'évaluation.

Il faut noter que parallèlement, l'Autorité de la Statistique Publique a demandé que soit mis en place un processus de certification des statistiques publiques produites à partir de sources administratives à l'extérieur du SSP. Cette préoccupation tient compte de la nouvelle définition de la statistique publique selon la loi, à savoir toute information destinée au grand public à des fins d'information générale et produite par une administration ou un organisme privé exerçant une mission de service public.

L'Autorité de la Statistique Publique, constatant que le champ de la statistique publique s'était considérablement accru, a jugé nécessaire de s'intéresser à la qualité statistique de la production de cette information et a lancé une réflexion en vue d'une procédure de certification. Les premiers travaux ont consisté à adapter le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, qui comprend au total environ 75 indicateurs, pour assurer sa pertinence vis-à-vis des informations produites à l'extérieur du

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

SSP. Cette adaptation a été proposée par l'Inspection générale de l'Insee au moins à titre expérimental, pour la certification de la statistique publique.

En ce qui concerne l'étalonnage des sources privées, l'organisation de l'expertise dépendrait du Cnis à qui la mission est confiée. Il est proposé de le confier à une formation spécifique du Comité du Label sur la base du rapport des experts. Le Comité du Label serait, par ailleurs, doté d'une formation chargée de la certification de la statistique publique.

Le collège des experts en charge de l'étalonnage comprendrait des experts de la statistique publique et des experts hors SSP, notamment des membres de la Société Française de Statistique ou des universitaires. La mise en œuvre de la procédure et la décision finale sur l'étalonnage d'une source donnée seraient déléguées par le Cnis au Directeur général de l'Insee, qui rendrait régulièrement compte au Bureau du Cnis des évaluations réalisées et des décisions prises. Le Bureau du Cnis a demandé à être consulté sur la liste des statistiques privées qui pourraient faire l'objet de la procédure d'étalonnage.

L'expertise serait fondée sur le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne aménagé, sur l'étude des documents méthodologiques internes, sur la fourniture des données sources et sur l'examen des modalités de traitement. Elle pourra également s'appuyer sur un diagnostic externe, notamment en analysant la cohérence avec d'autres sources existantes et l'interprétabilité économique des séries.

Le diagnostic serait valable pour une durée limitée de l'ordre de deux à trois ans. Cette période pourrait être réduite en cas de réserves importantes émises lors de l'évaluation. Un rapport annuel simplifié serait demandé au producteur dans l'intervalle entre deux évolutions.

S'agissant des modalités pratiques de l'étalonnage, le producteur devra fournir une fiche signalétique du type de la fiche d'opportunité du Cnis ainsi que tout document méthodologique de nature à expliquer le processus de production et de traitement des données. La procédure sera payante, en particulier pour rémunérer les experts qui ne relèvent pas de la statistique publique et l'administration pour les services rendus. Le producteur s'engagerait à accepter les modalités de publicité des résultats.

L'obligation de publier les résultats quels qu'ils soient risquerait de décourager la plupart de producteurs. Par conséquent, il est proposé de laisser le producteur décider de la publicité des résultats. Au cas où il souhaitera faire état publiquement de l'étalonnage, il s'engagera à chaque mention de celui-ci à faire référence explicitement au site du Cnis sur lequel figureront la synthèse et le compte-rendu détaillé de l'étalonnage. La publicité serait donc du ressort du producteur. Inversement, si l'organisme ne souhaite pas de publicité, rien ne sera indiqué sur le site du Cnis.

Enfin, il a été proposé au Bureau, qui l'a accepté, de mettre en œuvre une phase expérimentale qui débiterait par l'étalonnage des statistiques de la FNAIM, qui est le premier producteur volontaire. Cet étalonnage ferait l'objet d'une présentation à une prochaine réunion du Bureau du Cnis en 2011 en vue de la validation ou de la modification de la procédure.

Denis DURAND

J'ai retenu de la réunion du Bureau que personne n'a une idée claire de l'objectif recherché. Par ailleurs, la procédure d'étalonnage pourrait préfigurer l'externalisation d'une partie de l'activité du SSP, même si personne ne le souhaite. L'objectif n'est pas non plus de délivrer un label de qualité à la statistique privée. Si l'objectif est d'alerter le public sur les défauts de qualité de certaines sources, le mécanisme proposé ne permet pas d'y répondre. En effet, c'est l'organisme producteur qui décide de participer à la procédure et d'en publier les résultats ou non. Par conséquent, plus nous réfléchissons à cette question et plus nous sommes sceptiques et même inquiets de ses conséquences potentielles. Le paradoxe est que cette mesure est mise en place dans un climat d'urgence dont nous ne comprenons pas la raison d'être, si ce n'est pour répondre aux pressions du Gouvernement.

Philippe CUNEO

Le dispositif porte sur les statistiques complémentaires à celles du SSP afin d'informer le public qu'il peut accorder un crédit aux sources privées bénéficiant de l'étalonnage. Les sources qui ne bénéficieraient pas de ce label seraient alors jugées moins fiables.

Maxime CHODORGE

La labellisation des données de la FNAIM n'est-elle pas contradictoire avec la démarche du SOeS qui prévoit de développer un indice des prix d'achat des logements ?

Philippe CUNEO

Plusieurs recommandations du rapport Vorms sont mises en œuvre concomitamment, ce qui peut laisser apparaître certaines contradictions temporelles.

Marie-Hélène AMIEL, Insee

Confirmez-vous que la procédure d'étalonnage pourra s'étendre à d'autres données que celles concernant le logement ?

Philippe CUNEO

Je le confirme. C'est pourquoi les membres du Bureau ont demandé que la liste des statistiques susceptibles d'être étalonnées fasse l'objet d'un examen préalable par le Bureau. Il convient de prioriser les statistiques qui pourraient être labellisées.

François HAMET

Les agences d'urbanisme utilisent largement les données sur le prix de l'immobilier neuf ou ancien. Le prix du locatif constitue une difficulté constante sachant qu'il relève de trois producteurs à savoir la Confédération nationale des administrateurs de biens (CNAB), la FNAIM et l'Observatoire des loyers de l'Agglomération parisienne (OLAP) pour l'agglomération parisienne. Par conséquent, je suggère d'associer un membre de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) au comité d'étalonnage afin d'y représenter les agences d'urbanisme, qui sont pleinement concernées. Bien qu'elles soient aléatoires, nous sommes obligés d'utiliser les sources privées ne serait-ce que pour monter les Programmes locaux de l'habitat (PLH) parce que la statistique publique est insuffisante en la matière.

Philippe CUNEO

Nous tiendrons la Commission informée de la suite des débats au Bureau du Cnis.

V. Présentation des recommandations du groupe de travail « Connaissance des associations »

Edith ARCHAMBAULT

Le groupe de travail sur la connaissance des associations répond aux demandes réitérées depuis une quinzaine d'années par le Conseil National de la Vie Associative, la Conférence permanente des

Coordinations associatives et un certain nombre de rapports parlementaires tels que les rapports Langlais, Morange et Vercamer. Le Cnis lui-même a souligné à de nombreuses reprises qu'il existait un vide statistique à propos des associations. Les travaux consécutifs au rapport Stiglitz dont ceux sur la qualité de la vie sont également très porteurs pour la réflexion sur les associations.

Le groupe a été constitué en avril. La méthodologie retenue consistait à créer un groupe restreint d'une dizaine de personnes et à procéder essentiellement par audition. 35 auditions ont été réalisées à ce jour. Le groupe de travail a également pris le parti de ne pas revenir sur le rapport « Associations régies par la loi de 1901 » de 1998, en tenant pour acquis son diagnostic, mais en s'en servant de contre-exemple pour les recommandations sachant que celles du rapport de 1998 étaient extrêmement ambitieuses et n'ont été suivies que de cinq applications au sein du SSP.

Le groupe a élaboré vingt recommandations en tenant compte de la contrainte budgétaire qui s'impose au système statistique public. Ces recommandations sont numérotées dans l'ordre de leur apparition dans le rapport. Le rapport en fin de rédaction obéit aux recommandations de la deuxième conférence de la vie associative et en suit le schéma. La première version sera soumise à l'ensemble des membres du groupe de travail pour amendement à la mi-novembre.

1. Recommandations préliminaires

Le groupe de travail estime indispensable pour progresser dans le domaine de la connaissance des associations de désigner un pôle en charge de la statistique des associations, qui serait de préférence l'Insee en raison de sa double dimension économique et sociale, à l'image des associations. Un SSM ne conviendrait pas compte tenu du caractère interministériel des associations et un observatoire externe au SSP risquerait d'être insuffisamment efficace.

Par ailleurs, il convient de veiller à la comparabilité internationale des données sur les associations. D'importants travaux ont été menés au cours des dix dernières années pour étudier les institutions sans but lucratif.

2. La priorité des priorités

La priorité des priorités, qui correspond à la recommandation n°17, consiste à réaliser une enquête spécifique auprès des associations et des fondations sur le modèle de l'enquête Entreprise, en adaptant le questionnaire à ces organisations et en incluant les éléments spécifiques (bénévolat) ou mal connus (formation brute de capital fixe, éléments d'actif et de passif). Le but est de combler les lacunes, qui portent surtout sur les ressources des associations et d'éviter les extrapolations de structures figées entre la base Insee Entreprises et la base DJEPVA.

A défaut, l'enquête de Viviane Tchernonog réalisée dans le cadre du Centre d'économie de la Sorbonne permet de combler de nombreuses lacunes de la statistique publique. Cette enquête comptabilise déjà trois vagues et sera renouvelée en 2011. Elle apporte des résultats d'un grand intérêt mais à partir d'un univers inconnu, à savoir l'ensemble des associations. Par conséquent, elle comporte certainement un biais d'échantillonnage.

3. Les priorités d'ordre 1

La première recommandation consiste à appairer SIRENE avec le Répertoire National des Associations constitué par le Ministère de l'Intérieur à partir des déclarations déposées par les associations en préfecture. Ce répertoire est finalisé mais son contenu est pauvre et la classification des objets sociaux sur lequel il repose s'intègre mal dans les nomenclatures classiques de la statistique publique.

L'appariement du RNA avec SIRENE est relativement facile à mettre en œuvre à condition de réaliser des enquêtes d'amélioration du RNA (recommandation n°2), qui contient 2 millions d'associations créées

depuis 1901 dont la moitié est probablement morte. Il est possible de réaliser ces enquêtes d'amélioration à peu de frais pour obtenir un taux d'association mortes, afin d'en déduire le nombre d'associations vivantes, qui est actuellement inconnu.

La recommandation n°5 consiste à affiner les nomenclatures, notamment dans SIRENE, en utilisant la NAF rev 2 au niveau fin pour identifier certaines catégories rares d'associations ou de faible poids économique telle que celles relevant du domaine de l'environnement, de la défense des droits ou de la solidarité internationale. Cet affinement des nomenclatures devrait permettre de réduire au maximum la catégorie résiduelle.

La recommandation n°7 vise à produire, à intervalles réguliers, des données sur les caractéristiques des salariés des associations et sur leurs conditions d'emploi, à partir de l'enquête Emploi ou d'autres sources.

Il est également recommandé (recommandation n°11) de produire, entre deux enquêtes Ménages sur la vie associative, des données intermédiaires sur l'évolution du bénévolat par addition de modules à des enquêtes sur les ménages telles que les enquêtes Emploi ou SRCV. En effet, l'enquête Vie associative est actuellement réalisée tous les 8 ans. La dernière date de 2002. Celle de 2010 est en cours sous l'égide de la Drees.

La recommandation n°18, qui est fondamentale pour les comparaisons internationales, consiste à établir un compte satellite des institutions sans but lucratif en base 2005 selon la méthodologie du chapitre 23 du système de comptabilité nationale révisé 2008. Le périmètre qui a été défini à titre expérimental par l'Insee en 2005, portant sur un compte satellite non terminé pour les associations employeurs pourrait être repris en y adjoignant le bénévolat de l'enquête Drees 2010 pour tenir compte du poids des associations sans salariés. Cette recommandation est d'autant plus réalisable qu'un travail considérable a été réalisé pour inclure aux nouveaux comptes nationaux de nombreuses associations qui ne figuraient pas dans le compte des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), ex compte des administrations privées.

4. Les priorités d'ordre 2

La recommandation n°4 vise à donner l'accès du RNA aux chercheurs dans le respect des règles du secret statistique et de la CNIL. En effet, il est possible de tirer des échantillons aléatoires d'associations du RNA pour réaliser des enquêtes beaucoup plus pointues que celles pratiquées actuellement. Les thèmes de recherche sont infinis et le domaine des associations fait l'objet de recherches insuffisamment étayées par des données empiriques.

La recommandation n°6 consiste à proposer un indicateur de qualité de la classification des APE des associations dans SIRENE.

La recommandation n°8 est de traiter de manière homogène dans les diverses administrations les emplois associatifs annexes et de préférer les emplois en équivalent temps plein, comme ceux produits par la source Insee-Clap.

La recommandation n°9 consiste à publier un indicateur avancé de l'évolution de l'emploi associatif à partir des données de l'Acoss. Ce travail pourrait être réalisé facilement par la statistique publique. Il est actuellement effectué par un bureau d'étude privé.

La recommandation n°10 consiste à produire régulièrement une enquête approfondie Vie associative en distinguant plus finement le statut juridique et le secteur d'activité des organisations destinataires du travail bénévole. Le questionnaire de l'enquête sur le bénévolat de 2010 a été ramené de 36 à 16 pages par rapport à l'enquête de 2002. Par ailleurs, l'échantillon de ménages est très restreint et sachant que le taux de bénévolat au sein des ménages est d'environ 25 %, 75 % de l'échantillon ne sont pas utilisables. La production régulière d'une enquête approfondie et sa mise à disposition des chercheurs permet de poser d'autres questions à la population des bénévoles décelés par l'enquête.

Le groupe recommande par ailleurs (recommandation n° 12) d'obtenir une double classification des ressources des associations, selon leur nature et leur origine. La comptabilité nationale classe en organisations marchandes un certain nombre d'associations marchandes, qui tirent l'essentiel de leurs ressources sous forme de vente ou de participation des usagers aux services rendus, y compris lorsque c'est l'administration publique qui achète leurs prestations. Or il est essentiel de connaître à la fois l'origine et la nature des ressources publiques ou privées des associations.

La recommandation n°13 consiste à produire un document lisible et utilisable à partir du « jaune » budgétaire sur les subventions aux associations, qui constitue une annexe au budget des différents ministères. Les ministères les plus concernés ont mené différents travaux en vue de classer les ressources des associations mais selon des modalités différentes.

La recommandation n°14 vise à obtenir d'un échantillon représentatif de collectivités territoriales le classement des subventions versées aux associations afin de connaître les associations qui ne dépendent pas des ministères mais des collectivités territoriales. Cette mesure paraît relativement facile à réaliser.

Ces recommandations secondaires seront pour la plupart moins nécessaires si la recommandation n°17 consistant à réaliser une enquête spécifique auprès des associations et des fondations sur le modèle de l'enquête entreprise est mise en œuvre.

5. Les priorités d'ordre 3

La recommandation n°15 concerne les dons des particuliers aux associations, sur lesquels circulent différents chiffres absolument inconciliables. Le groupe recommande de réunir les organismes concernés (Enquêtes budget de famille, DGI, Observatoire de la générosité (Fondation de France), Comité de la Charte, France générosité, Recherche et solidarité) afin de réconcilier les diverses sources.

Enfin, la recommandation n°16 vise à mieux connaître la destination du mécénat d'entreprise, qui constitue une ressource croissante des associations notamment avec la multiplication des fondations d'entreprise. Par ailleurs, il conviendra de clarifier le statut de la taxe d'apprentissage, qui est souvent considérée par les entreprises comme un don alors qu'il s'agit d'un impôt affecté librement.

Philippe CUNEO

Le rapport sera présenté au Bureau du Cnis le 13 décembre.

VI. Proposition d'avis

Les projets d'avis ont été adoptés et figurent en annexe. Toutefois, l'avis n°4 a donné lieu à des débats animés.

Françoise DUSSERT

Dans l'avis n°4, le Cnis insiste pour que l'enquête nationale Logement soit réalisée à un rythme quinquennal et avec un échantillon suffisant. Il considère qu'elle constitue un outil indispensable pour la connaissance approfondie des conditions de logement.

François HAMET

L'avis ne mentionne que le niveau national. Je propose de le compléter ainsi : « pour une connaissance approfondie des conditions de logement au niveau national et local ».

Alain JACQUOT

Cette demande ne me paraît pas raisonnable. Pour obtenir des résultats significatifs sur une agglomération, il faut y enquêter un nombre de logements identiques à celui de l'enquête nationale.

François HAMET

Les collectivités pourront prendre en charge le financement des enquêtes locales.

Philippe CUNEO

Le Cnis peut dire qu'il souhaite que les demandes d'information des collectivités locales soient examinées avec bienveillance. En revanche, il ne paraît raisonnable de demander que l'enquête Logement soit portée au niveau régional.

Corinne CHEVALIER, SG-CIV

Il ne convient pas d'opposer les besoins nationaux et les besoins locaux. Dans le cadre de la politique de la ville, le besoin est d'ordre national sur un public particulier.

Stéfan LOLLIVIER

La complexité de l'échantillonnage de la dernière enquête Logement a beaucoup retardé la livraison des résultats. La prochaine livraison des résultats nationaux ne saurait être différée en raison de problématiques infranationales.

Françoise DUSSERT

L'avis pourrait indiquer : « Les demandes d'information au niveau local doivent être étudiées en partenariat avec les collectivités au niveau local. »

Maxime CHODORGE

Ne convient-il pas de préciser ce qu'est un échantillon suffisant ?

Philippe CUNEO

Théoriquement, le Cnis exprime des demandes d'information et il appartient au SSP de faire des propositions sur la manière d'y répondre. Néanmoins, les utilisateurs connaissent bien les instruments statistiques qui pourraient le mieux répondre à leur besoin et ont tendance à émettre des demandes très précises. Les avis du Cnis doivent rester généraux. Il convient d'émettre des demandes d'information et de laisser le SSP proposer ses solutions. Par « échantillon suffisant », le Cnis indique qu'il souhaite des informations suffisamment détaillées pour étudier les conditions de logement.

Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT

La question posée est à vrai dire plus large. Elle porte sur l'avenir de l'information sur le logement. L'enquête Logement est-elle destinée à devenir une simple enquête des ménages auprès d'un échantillon de 15 à 20 000 ménages, complétée par des études de type petit domaine, en s'appuyant sur des données localisées telles que le Filocom amélioré ? Si tel est le cas, l'enquête nationale Logement, qui est indispensable pour cadrer les évolutions données par les sources administratives extérieures, peut-elle se contenter d'un échantillon léger ? Le souhait d'un échantillon suffisant concerne surtout l'enquête 2013 compte tenu de la conjoncture budgétaire actuelle qui touche tous les ministères et laisse craindre qu'il sera difficile de trouver des financements extérieurs à l'Insee.

Par conséquent, le groupe de travail tient à rappeler que l'enquête Logement est indispensable pour la connaissance approfondie des conditions de logement et souhaite que les contributions extérieures permettent d'atteindre un échantillon comparable à ceux des enquêtes précédentes.

Philippe CUNEO

Je propose la formulation suivante : « Le Conseil souhaite que l'échantillon retenu pour l'enquête de 2013 permette de produire une information d'un niveau de détail comparable à celle de l'enquête précédente. »

Stéfan LOLLIVIER

La demande exprimée par les agences d'urbanisme vise une information locale relativement simple. Il ne paraît pas souhaitable de dupliquer le questionnaire de l'enquête nationale à toutes les échelles géographiques.

François HAMET

Une cinquantaine de questions sont susceptibles d'être exploitées par les agences d'urbanisme.

Philippe CUNEO

Je propose de ne pas demander explicitement que l'échantillon de l'enquête de 2013 soit de la même taille que celui de l'enquête de 2006 mais d'exprimer le souhait que le service statistique public produise une information d'un niveau de détail comparable à celle de l'enquête de 2006, ce qui laisse au SSP la possibilité de mobiliser d'autres sources ou d'autres techniques d'information.

Denis DURAND

Le recours à d'autres moyens que l'enquête Logement pose un problème stratégique pour le dispositif d'ensemble.

Maxime CHODORGE

L'objectif de l'enquête Logement n'est pas seulement de fournir des informations nécessaires au pilotage des politiques du logement mais également de construire des connaissances. Contrairement aux autres sources, l'enquête Logement permet de croiser plusieurs façons de mesurer le mal-logement par exemple.

Philippe CUNEO

Le recours à la méthode du petit domaine s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle les croisements et les corrélations entre les différentes dimensions, qui sont permises par l'enquête Logement, sont constantes au niveau national et peuvent être utilisées pour produire des estimations à partir d'informations locales. Les relations entre les caractéristiques du logement et celles du ménage ne sont pas spécifiques à un département. L'enjeu consiste à les estimer finement à partir d'un échantillon national et à les adapter au niveau local.

Maxime CHODORGE

A l'échelon national, l'enquête Logement sert à produire du concept et des définitions d'indicateurs, ce qui nécessite que l'échelon soit important.

Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT

L'évolution des enquêtes postérieures à celle de 2013 mérite d'être discutée avec les utilisateurs. Par conséquent, il conviendra peut-être d'adopter un avis complémentaire lors de la remise du rapport.

Philippe CUNEO

La Commission a la possibilité de demander que l'échantillon de l'enquête 2013 soit de même taille que celui de l'enquête 2006. Néanmoins, ce ne sera très vraisemblablement pas le cas. L'Insee et le SOeS seront alors amenés à s'en expliquer et à présenter les dispositifs alternatifs permettant de pallier la diminution de l'échantillon.

Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT

Je propose de retenir la solution consistant à souhaiter que l'échantillon de l'enquête de 2013 soit suffisant pour fournir des informations à un niveau de détail comparable à celui fourni par l'enquête de 2006.

VII. Examen de demande d'accès à un fichier détenu par l'Inserm au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 présentée par la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee

La Commission donne un avis positif à la demande d'accès à un fichier détenu par l'Inserm au titre de l'article 7bis de la loi de 1951.

Conclusion**Philippe CUNEO**

Merci à tous.

La séance est levée à 13 heures.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Avant-projet de programme statistique de la commission :
http://10.54.251.69/CnisRouge/Agenda/PDE/PDE_0148.PDF
- Fiches descriptives des enquêtes présentées
- Fiche de demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

AVIS FAVORABLES

Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées

- Enquête expérimentale sur la qualité de la vie.....36
- Enquête Logement 2013.....38
- Enquête sur la performance énergétique des logements.....40
- Enquête sur le Prix des terrains à bâtir (EPTB).....42

**AVIS du Cnis sur une demande d'accès à des données au titre de l'article 7bis
de la loi du 7 juin 1951 modifiée**

- Données détenues par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).....44



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête expérimentale sur la qualité de la vie

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle dont la reconduction est envisagée environ tous les 5 ans

Demandeur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS).

Au cours de sa réunion du 4 novembre 2010, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête expérimentale sur la qualité de la vie.

L'enquête s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre des recommandations du rapport Stiglitz Sen Fitoussi, des travaux communautaires et des avis du Cnis (alinéa 16 de l'avis général 2010). Le rapport demande à la statistique publique de mettre en place un plan d'actions visant à mieux mesurer les différentes facettes de la qualité de la vie, dans leurs dimensions à la fois objectives et subjectives. Il recommande de s'intéresser tout spécialement aux corrélations entre les différentes insuffisances, et aux sous-populations qui cumulent plusieurs dimensions à l'origine d'une mauvaise qualité de la vie. Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat entre Eurostat et l'Insee, un groupe de travail est chargé d'émettre des recommandations visant à élaborer un ensemble d'indicateurs de qualité de vie comparables en Europe.

Cette opération nouvelle est une enquête d'initiative nationale précurseur d'une réflexion internationale. Elle est menée à titre expérimental et vise à tester un jeu de questions portant sur les dimensions à la fois subjectives et objectives de la qualité de la vie et à en mesurer les interactions. Elle a également pour objectif d'expérimenter un protocole de questionnement sur la qualité de la vie en mêlant des aspects subjectifs et objectifs. Elle pourra ainsi servir à faire évoluer le questionnaire de l'enquête communautaire sur les revenus et conditions de vie des ménages dans le cadre de la révision programmée du règlement européen. L'enquête permettra de mesurer les différentes dimensions de la qualité de la vie, leurs corrélations, et le cumul des différentes insuffisances. Une partie du questionnement aborde des thématiques innovantes, notamment concernant la qualité perçue de la société, mal couvertes par les sources existantes.

L'enquête expérimentale concerne les individus des logements ordinaires (hors institutions) de France métropolitaine. 10 000 individus tirés dans le fichier de la taxe d'habitation 2009 sont interrogés par l'Insee au cours du premier semestre 2011 selon un mode de collecte mixte : Internet ou papier. Lors de l'information de la réalisation de l'enquête, l'enquêté reçoit un mot de passe lui permettant de se connecter à un site sécurisé pour remplir le questionnaire. L'enquêté garde toutefois la possibilité de répondre par questionnaire papier. A ce stade de préparation de l'enquête, les modalités exactes de la collecte ne sont

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

pas encore arrêtées. Le temps de remplissage du questionnaire ne devrait pas excéder 30 minutes. Si l'expérience se révèle particulièrement concluante, l'enquête pourrait être renouvelée selon des modalités qui seront adaptées en fonction des enseignements tirés. Elle serait alors éventuellement étendue aux Dom.

L'enquête expérimentale est préparée et sera conduite dans le cadre du Groupe de travail n°3 du partenariat Eurostat/Insee sur les suites à donner au rapport Stiglitz Sen Fitoussi. Le groupe réunit des représentants des Instituts nationaux de statistiques des États-membres. La France est à ce jour le seul État membre à mener cette enquête expérimentale. Les résultats contribueront à orienter la révision du dispositif européen EU-SILC.

L'enquête sera exploitée courant 2011. Ses premiers résultats seront notamment diffusés dans les publications de l'Insee fin 2011 ou début 2012.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 17 décembre 2010 n°286/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Logement 2013

Type d'opportunité : réédition d'une enquête déjà réalisée en 2001 et 2006

Périodicité : enquête ponctuelle reconduite environ tous les 5 ans

Demandeur : Institut national des statistiques et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS).

Au cours de sa réunion du 4 novembre 2010, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête Logement 2013.

L'enquête Logement est réalisée tous les cinq ans depuis 1955. Les dernières éditions ont eu lieu en 2001 et 2006. L'enquête de 2006 a donné lieu à une extension du champ géographique aux départements d'outremer. L'enquête de 2013, comme les précédentes, est une enquête d'initiative nationale qui répond à une forte demande sociale. Les enquêtes Logement apportent, en effet, une information structurelle essentielle sur le domaine.

L'enquête vise à décrire très précisément les conditions de logement des ménages, à permettre d'apprécier les effets des politiques du logement, à évaluer les dépenses en logement des ménages. Les principaux thèmes abordés sont les caractéristiques physiques du parc de logements, la qualité de l'habitat, les modalités juridiques d'occupation du logement, les difficultés d'accès au logement, la solvabilité des ménages, les dépenses liées au logement et les aides dont bénéficient les occupants, les ressources perçues par les membres du ménage, le patrimoine en logements des ménages, la mobilité résidentielle des ménages, l'opinion des ménages sur leur logement et leur désir éventuel d'en changer.

L'enquête concerne les logements ordinaires occupés à titre de résidences principales en France métropolitaine et dans les départements d'Outremer. Des extensions régionales pourraient être menées selon la demande et les financements des partenaires locaux de l'Insee. Toutes les unités de vie (ensemble des personnes d'un logement qui ont un budget commun) du logement sont interrogées dès lors que le logement constitue la résidence principale d'au moins l'une d'entre elles. Une personne de référence est sollicitée par ménage ; les autres personnes du ménage pourront, de plus, être personnellement sollicitées, si elles sont hébergées faute de disposer d'un logement personnel ou si elles ont connu des épisodes sans domicile dans le passé.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la Commission Démographie et Questions Sociales – 4 novembre 2010

La collecte est assurée en face à face sous ordinateur, par des enquêteurs de l'Insee. Certaines parties du questionnaire pourraient cependant être réalisées en combinant un questionnement Internet et papier. Des tests sont en cours à ce sujet à l'Insee, qui pourront fournir de premiers éléments de méthode fin 2010. L'enquête devrait intervenir au cours du deuxième trimestre 2013 sur une période de trois à cinq mois. La collecte directe des revenus du ménage est remplacée par un appariement post-collecte avec les fichiers fiscaux et sociaux. La passation du questionnaire dure 60 minutes en moyenne. Les échantillons complémentaires constitués sur des extensions thématiques, ou régionales seraient enquêtés au deuxième semestre 2013.

Le tirage de l'échantillon est réalisé de manière à obtenir environ 25 000 ménages répondants (20 000 en métropole et 5 000 dans les Dom). La taille de l'échantillon pourra être revue à la hausse en fonction des financements obtenus, en vue d'échantillons complémentaires. En effet, certaines catégories feront l'objet d'une attention particulière, soit par une sur-représentation, soit sous forme de compléments d'échantillonnage : ménages modestes, locataires, accédants récents, logements correspondants à des situations particulières (hôtels, habitations de fortune, hébergement chez un tiers, résidences sociales). Par ailleurs, un sous-échantillon de l'enquête logement 2013 fera l'objet, quelques semaines plus tard, d'une enquête complémentaire en vue d'établir un diagnostic de performance énergétique. Les ménages tirés dans ce sous-échantillon se verront remettre une lettre-avis lors de la collecte de l'enquête logement.

Un comité scientifique comprenant des représentants des partenaires financiers et des chercheurs donnera son avis sur le questionnaire début 2011. Le plan de sondage sera élaboré dans le cadre d'un groupe de travail qui réunira des membres de la division Logement et de l'unité des Méthodes statistiques de l'Insee. Le comité de pilotage chargé de suivre la réalisation de l'enquête sera mis en place fin 2011 et comprendra des représentants des unités de l'Insee et du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement concernées. Dès la mise à disposition des premiers fichiers de collecte, il sera constitué un groupe de validation avec des partenaires financeurs, des chercheurs et des partenaires institutionnels en charge des questions de logement.

Les premiers résultats de l'enquête feront l'objet d'un *Insee première* environ 12 mois après la fin de la collecte. Sensiblement dans les mêmes délais, les données seront mises à la disposition de l'ensemble des chercheurs, dans les conditions habituelles, par l'intermédiaire du réseau Quételet.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 17 décembre 2010 n°287/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la performance énergétique des logements

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle dont la reconduction est envisagée conjointement à celle de l'enquête Logement.

Demandeur : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des transports et du logement - Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS).

Au cours de sa réunion du 4 novembre 2010, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête sur la performance énergétique des logements.

Cette enquête est à replacer dans le contexte du Grenelle de l'environnement dont un des objectifs est de réduire fortement la consommation d'énergie des bâtiments existants. L'enquête permettra d'aider à orienter les politiques publiques en fournissant une photographie statistiquement représentative de l'état thermique du parc de logement. Elle intervient en complément de l'enquête Logement 2013.

L'enquête d'initiative nationale vise à fournir un état des performances thermiques du parc de logements, qui pourront être croisées avec les caractéristiques des ménages occupants et leur consommation d'énergie. Les principaux thèmes abordés portent sur les équipements énergétiques des ménages, les consommations d'énergie en valeur et en volume, et la performance énergétique des logements et les moyens de l'améliorer. L'enquête permettra d'étudier la précarité énergétique grâce à la confrontation des données de performance énergétique du logement, de consommation d'énergie et des revenus figurant dans le fichier final de l'enquête Logement.

Cette enquête consiste en une réinterrogation d'un sous-échantillon uniquement métropolitain de l'enquête Logement 2013. Les ménages retenus sont informés par la remise d'une lettre-avis lors du passage de l'enquêteur en charge de l'enquête Logement. Comme l'enquête Logement, l'enquête sur la performance énergétique des logements concerne donc les logements ordinaires occupés à titre de résidences principales. La collecte a lieu dans les deux à trois semaines suivant la visite pour l'enquête Logement par le passage à domicile d'un enquêteur certifié dans le domaine de la performance énergétique qui délivre un diagnostic de performance énergétique (DPE). L'élaboration de ce DPE nécessite que le diagnostiqueur voie une partie du logement notamment la chaudière et les surfaces donnant sur l'extérieur. Le passage du volet performance ne devrait pas dépasser 30 minutes. Le DPE est remis à l'enquêté ainsi qu'à son propriétaire si l'occupant du logement est locataire. L'objectif est d'obtenir 5 000 répondants.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la Commission Démographie et Questions Sociales – 4 novembre 2010

La préparation de l'enquête est le fruit d'une étroite collaboration entre le SOeS et l'Insee (division logement). Le comité de concertation qui se réunira à partir de 2011 comprendra notamment des représentants de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement, de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

Les données anonymisées de l'enquête seront mises à disposition via le réseau Quételet environ 12 mois après la fin de la collecte. A cette même date, le SOeS publiera les premiers résultats de l'enquête dans sa publication "*Un Point sur*". Les résultats de l'enquête seront, de plus, exploités par le SOeS et les autres partenaires de l'enquête à des fins d'études qui donneront lieu à publication dans des supports largement diffusés. Par ailleurs, le ménage enquêté se voit remettre un DPE en bonne et due forme.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 17 décembre 2010 n°288/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le prix des terrains à bâtir

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête réalisée depuis 2006

Périodicité : enquête annuelle.

Demandeur : Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) - Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS).

Au cours de sa réunion du 4 novembre 2010, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB).

L'enquête a été relancée en 2006 au niveau national pour répondre à une forte attente des décideurs et des acteurs du secteur de l'immobilier dans une période de forte tension sur le prix du foncier. Après avoir été menée sur l'ensemble du territoire français de 1985 à 1996, une telle enquête continuait à être menée dans quelques régions sous sa version intégrale ou sous une forme allégée.

L'enquête d'initiative nationale est une source complémentaire d'informations sur le logement. Elle permet de disposer annuellement d'éléments sur les prix et les caractéristiques du terrain (surface, mode d'acquisition, date d'achat, viabilisation, etc.), sur les coûts prévisionnels et les caractéristiques de la maison (surface, mode de chauffage, maître d'ouvrage, niveau de performance énergétique, etc.) ainsi que d'informations sur le dépositaire du permis de construire (âge, CSP, statut d'occupation de la maison, etc.).

L'enquête concerne les pétitionnaires (c'est-à-dire les personnes qui déposent une demande de permis de construire ou pour le compte de laquelle cette demande est déposée) ayant reçu une autorisation portant sur un permis d'un seul logement d'une maison individuelle pour une construction neuve. Elle couvre la France entière (Métropole et Dom). Les pétitionnaires dont le permis de construire une maison individuelle a été autorisé et figure dans le répertoire Sit@del sont interrogés de manière exhaustive, soit environ 140 000 par an. La collecte est assurée par un prestataire extérieur choisi sur appel d'offre. Elle a lieu en continu tout au long de l'année par voie postale : chaque début de mois sont enquêtés les personnes auxquelles l'information de délivrance d'un permis de construire parvient au SOeS au cours du mois précédent. Le temps de remplissage du questionnaire est estimé à 5 minutes. Les données de chaque enquête annuelle sont « recalées » ex-post avec les informations issues de l'application Sit@del, répertoire géré par les directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement qui recense tous les permis de construire déposés. Entre deux années de collecte, le questionnaire peut être revu à la marge.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la Commission Démographie et Questions Sociales – 4 novembre 2010

Le comité de suivi de l'enquête comprend des représentants du SOeS et des statisticiens régionaux. Le comité de concertation qui a siégé tout au long de la préparation de l'enquête comprenait : des représentants du SOeS, des statisticiens régionaux, des représentants d'organismes extérieurs au SOeS (DGHUC, IAURIF, Observatoire Régional du Foncier, l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne).

Les données sont exploitées annuellement. Ainsi, tous les ans, les premiers résultats de l'enquête font l'objet d'un quatre pages du SOeS (*Chiffres et Statistiques*) dans les 6 mois suivant la fin de l'année. Au même moment, des informations complémentaires sont mises en ligne sur le site Internet du SOeS. D'autres études sont ensuite réalisées et publiées dans les supports du SOeS. Par ailleurs, les données concernant chaque région sont transmises aux directions régionales du ministère qui peuvent ainsi mener des études locales. Les données de l'enquête peuvent également être mises à disposition de chercheurs dans le cadre de conventions ou via le centre d'accès sécurisé de l'Insee.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'entrée en vigueur de la conformité délivrée par le comité du label.



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 15 novembre 2010 n°270/D030

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE
Données détenues par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale
(Inserm)**

Demandeur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS).

Détenteur des données : Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Centre d'épidémiologie sur les causes de décès (CépiDc).

Au cours de sa réunion du 4 novembre 2010, la commission Démographie et questions sociales a examiné la demande d'accès à des données détenues par le Centre d'épidémiologie sur les causes de décès (CépiDc) de l'Inserm.

La division Enquêtes et études démographiques souhaite réaliser un appariement de l'échantillon démographique permanent (EDP) avec les fichiers du CépiDc. Cela répondrait à une demande récurrente du Haut Conseil de la Santé Publique de rapprocher le bulletin de recensement figurant dans l'EDP et les causes de décès. L'EDP élargi obtenu permettra de disposer pour une personne décédée de sa catégorie sociale déclarée au recensement et de sa cause de décès. Des analyses de mortalité différentielle selon la catégorie sociale pourront être menées afin notamment de mieux mesurer l'impact des politiques publiques menées en matière de santé.

Les données souhaitées sont les données du bulletin de décès dit « bulletin B7 » de l'état civil comportant notamment les causes de décès.

La transmission s'effectue chaque année à partir des données relatives à l'année 2010 et à titre rétrospectif à partir de 1999. Les modalités de transmission seront définies par convention entre l'Insee et le CépiDc.

Les résultats des études réalisées seront largement diffusés dans les supports habituels de l'Insee et de l'Inserm (*Insee Première*, *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, etc.). Par ailleurs, un fichier de production et de recherche, comprenant un nombre de variables réduit pour être non indirectement nominatif, sera accessible aux chercheurs via le Centre Quételet. Un fichier complet indirectement nominatif sera accessible, après autorisation du comité du secret statistique, aux chercheurs qui en feront la demande.

La commission émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données détenues par le CépiDc.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la Commission Démographie et Questions Sociales – 4 novembre 2010